



SAINT GEOIRE
EN VALDAINE

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL

Séance du 18 juin 2026 à 20h00

L'an deux mille vingt-six, le 18 juin,

Le conseil municipal de Saint Geoire en Valdaine, dûment convoqué le 12 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Julien BOURRY, Maire.

PRESENTS : Julien BOURRY, Bernard COLLET-BEILLON, Claude RIOCHE, Jocelyn BAZUS, Catherine DEHEE, David BILLON-LAROUTE, Jacques CHARRETON, Lesley BURKE, Richard MEYER, Carlos MARTINS, Jérôme NIVON, Ghislaine SENECHAL, Sophie VINCENT, Maxime BOULEN, Amélie MONNET, Marine COLLET-BEILLON (*présente pour la mise en délibéré de la 1^{ère} délibération*), Marie GAUTHIER.

POUVOIRS : Dominique GOVAERTS a donné pouvoir à Julien BOURRY

Pascal PECH a donné pouvoir à Claude RIOCHE

Marine COLLET-BEILLON a donné pouvoir à Bernard COLLET-BEILLON (*à compter de la 2^{nde} délibération*)

SECRETAIRE : Jacques CHARRETON

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

1 - PROCES-VERBAL PRECEDENT

Monsieur le Maire, Julien BOURRY demande si le compte-rendu de la séance du 28 mai 2026 suscite des commentaires ou des observations. En l'absence de commentaire, il propose d'adopter le compte-rendu.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Arrivée de Monsieur Carlos MARTINS à 20h11.

Monsieur le Maire tient à remercier le Conseil Municipal Jeunes pour sa présence et ouvre la séance du Conseil Municipal en présentant les délibérations à mettre au vote de l'assemblée.

2 - INSTALLATION DE SUPPORTS DE STATIONNEMENT POUR VELOS ET TROTINETTES SUR LES SITES DE LA MARTINETTE ET DE LA COMBE

Le Conseil Municipal des Jeunes a proposé l'installation de supports de stationnement pour vélos et trottinettes sur les sites de La Martinette et de La Combe afin de favoriser les mobilités douces sur la commune.

Considérant la fréquentation de ces espaces par les habitants, les familles, les associations et les jeunes, le conseil municipal estime nécessaire de permettre un stationnement sécurisé des cycles et engins de déplacement doux à proximité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'installation de ces équipements sur les deux sites concernés, salue l'initiative du Conseil Municipal des Jeunes et autorise Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à leur acquisition et à leur mise en place. Les dépenses correspondantes seront inscrites au budget communal.

Décision : adoptée à l'unanimité

3 - REVISION DU LOYER DE LA MAISON PAROISSIALE 2026/2027

La paroisse, loue un local à usage d'habitation appartenant à la commune pour loger les prêtres. Il est prévu de réviser annuellement, le montant du loyer qui est actuellement de 668,28 € TTC par mois.

Pour la période du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027, il est proposé d'appliquer la règle suivante, basée sur l'indice de référence des loyers :

$$668,28 \text{ €} \times 145,78 \text{ (4}^{\text{ème}} \text{ trim 2025)} / 144,64 \text{ (4}^{\text{ème}} \text{ trim 2024)} = \underline{673,55 \text{ €}}$$

Décision : adoptée à l'unanimité

4 - MISE A DISPOSITION DU LOCAL COMMUNAL SOUS LA CANTINE

Monsieur le Maire, Julien BOURRY, informe que Mme AUBEL Cécile a sollicité la commune pour le renouvellement de la mise à disposition du local communal sis au 603, route du Bourg.

Le montant du loyer mensuel est fixé à 240 €.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser le renouvellement de cette mise à disposition à compter du 1^{er} juillet 2026 jusqu'au 30 juin 2027.

Décision : adoptée à l'unanimité

5 - MAIRIE DE LA TOUR DU PIN : PARTICIPATION FINANCIERE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DU CENTRE MEDICO-SCOLAIRE POUR L'ANNEE 2025-2026

Le conseil municipal est informé de la convention proposée par la commune de La Tour-du-Pin relative à la participation des communes aux charges de fonctionnement du Centre Médico-Scolaire pour l'année scolaire 2025-2026. Ce service assure le suivi médical des élèves scolarisés dans les écoles publiques du secteur, dont 199 élèves domiciliés à Saint-Geoire-en-Valdaine.

La participation financière de la commune s'élève à 171,14 € pour l'année scolaire considérée. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les termes de la convention, autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document s'y rapportant, et décide d'inscrire les crédits correspondants au budget communal.

Décision : adoptée à l'unanimité

6 - PARTICIPATION CCAS – TABLEAU DE REPARTITION

Dans le cadre du budget primitif 2026, les crédits votés le 12 mars 2026 ne précisait pas le détail des affectations des participations.

Il est demandé au conseil municipal de valider le montant des aides financières à répartir de la manière suivante :

65736 – Participations	VOTE 2026
Centre Communal d'Action Social	10 000,00 €

Décision : adoptée à l'unanimité

7 - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS A LA SUITE DE L'AVANCEMENT DE GRADE

Monsieur le Maire rappelle que, conformément au Code général de la fonction publique, toute modification du tableau des emplois relève de la compétence du Conseil municipal.

Afin de permettre l'avancement de grade de certains agents inscrits au tableau d'avancement, il est nécessaire de supprimer leurs emplois actuels et de créer les emplois correspondant aux nouveaux grades.

Après avis favorable du Comité Technique en date du 10 mars 2026, il est proposé de supprimer les postes à temps complet suivants :

- un adjoint technique territorial principal de 2e classe ;
- un adjoint administratif territorial principal de 2e classe.

En contrepartie, il est proposé de créer les postes à temps complet suivants :

- un adjoint technique territorial principal de 1re classe ;
- un adjoint administratif territorial principal de 1re classe.

Les crédits nécessaires étant inscrits au budget, le Conseil municipal décide d'adopter cette modification du tableau des emplois à compter du 1er avril 2026.

Décision : adoptée à l'unanimité

8 – POINTS D'INFORMATION

- Découpage des bureaux de votes :

Carlos Martins présente le travail de réorganisation des bureaux de vote, lequel devra être validé par la Préfecture. Cette démarche vise à assurer une répartition plus équilibrée des électeurs entre les différents bureaux. Ainsi, environ 800 électeurs seraient redistribués sur chacun des bureaux de vote n° 1 et n° 2.

Monsieur le Maire salue le travail remarquable réalisé et la précision dans lequel il a été effectué.

- Canicule :

Jérôme Nivon informe de la communication qui a été faite afin de recenser les personnes dites vulnérables en anticipation de la période de canicule. Un coupon-réponse est à renseigner et à remettre en Mairie. Le secrétariat est chargé de consigner les informations. Jérôme précise que la présence des élus le week-end afin d'assurer un suivi est importante. Un logigramme a été créé à cet effet.

- Présentation de la lettre municipale :

Une nouvelle mouture du bulletin municipal est présentée par Marie Gauthier et complétée par Carlos Martins. Des nouveautés au niveau des couleurs, qui se verront être adaptées aux saisons, des titres changés.

Arrivée de Pascal PECH à 20h41

- **Ecole maternelle « La Lambertière » :**

Un changement de direction a été décidé par l'éducation nationale à l'école maternelle à partir de la rentrée scolaire prochaine.

- **Location de salles (procédure)**

Il est précisé, en complément de l'information communiqué lors du précédent conseil municipal, que les chèques de caution ne sont pas encaissés. Ils sont remis au loueur par le secrétariat de Mairie au moment de l'état des lieux de sortie.

- **Piégeage de printemps des frelons (rapport de Dominique Govaerts, présenté par Monsieur le Maire) :**

Depuis le début de la campagne, 31 pièges ont été installés : 15 sur des emplacements communaux (avec l'aide du service technique) et 16 chez des particuliers. 265 frelons asiatiques et 71 frelons européens ont été capturés.

Monsieur le Maire ajoute que Dominique GOVAERTS représentera notre commune à l'assemblée générale et au conseil d'administration de l'AURG qui se tiendront le 8 juillet prochain à Grenoble.

- **Tour de France 2026 :**

Maxime Boulon informe que plusieurs réunions se sont tenues avec les associations. Le conseil départemental mettra en place la communication 10 jours avant le Jour J. Quatre zones événementielles sont prévues : parking du Giraud'Phare, St Paul, le RIS (parking de Rol'Pizzas) et La Martinette. La route sera fermée à la circulation de 12h à 17h30 ; la circulation et la traversée seront strictement interdites.

- **Commission Communale des Impôts Directs (CCID) :**

Présentation de la liste des commissaires titulaires et suppléants nommés par le directeur départemental des finances publiques.

- **Rapport d'activité 2021-2026 de la Halte-Garderie Itinérante :**

La situation financière de la Halte-Garderie est délicate. Une réunion des maires du bassin de la Valdaine s'est tenue le 15 juin à laquelle à participer Monsieur le Maire et Claude Rioche. Le nombre d'heures de présence d'enfants entre 2024 et 2026 a baissé de 37 % et le versement octroyé par la CAF a diminué d'autant. Des travaux ont été formulés par le Département auprès de chacune des salles accueillants la Halte-Garderie ; certains ne sont pas envisageables techniquement.

- **Ecole Plampalais**

Il n'y aura pas de changement de direction et d'enseignants à la rentrée de septembre. L'effectif prévu est de 56 élèves répartis dans 3 classes. L'équipe enseignante travaille sur un projet autour des sciences et des espaces naturels sensibles.

- **Ecole Val'Joie**

L'effectif prévu pour la rentrée de septembre est : 27 CP, 17 CE1, 20 CE2, 27 CM1 et 22 CM2. L'équipe enseignante travaille sur un projet EVAR (*Eduquer à la Vie Affective et Relationnelle*), mais aussi sur les thématiques suivantes : concours vélo, foot à l'école, livres à vous, projet cirque et un projet sur l'eau avec le SIAGA.

Une visioconférence menée par la Préfecture et l'inspection académique de Grenoble s'est tenu le 18/06 à 16h afin d'échanger sur les actions de prévention et de protection à mettre en œuvre dans les établissements scolaires suite au passage en vigilance « Orange Canicule ». Le Maire et l'inspecteur d'académie peuvent décider de fermer les établissements scolaires. Des consignes ont été communiquées aux directeurs d'établissements.

- **SIVU du Lycée Pravaz**

Le SIVU dispose des ressources nécessaires pour engager des travaux de rénovation des terrains de basket ainsi que la réfection du traçage.

9 – POINTS D'INFORMATION SUR LES MANIFESTATIONS A VENIR

19/06/2026	Fêtes de fin d'année des « Amis de l'Ecole » à partir de 16h30 au gymnase
19/06/2026	USV FOOT – remise mini-bus à la buvette des sportifs à 19h
22/06/2026	CA de l'APPEL de Plampalais à 16h30
24/06/2026	Guinguette de la St Jean à Cotagon à 19h30
26/06/2026	Concours de pétanque à 19h à la Martinette
27/06/2026	Fête de l'école de Plampalais à l'école à partir de 16h
27/06/2026	AG du FOOT à 10h à la salle de la Cîme
27/06/2026	Ouverture de la Piscine
28/06/2026	AG du Basket à 10h30 au gymnase

Monsieur le Maire clôture la séance à 21h42 en remerciant l'assemblée.

Suivent les signatures au registre,
Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,
Julien BOURRY



Le secrétaire de Séance,
Jacques CHARRETON

